

Trésor canadien? Cependant, c'est ce que le ministre, animé d'un beau zèle, et voulant à tout prix faire adopter cette mesure législative, a en vue. On nous demande d'user de toute la force de la société, des moyens rigoureux de la police et de la bureaucratie contre ces gens-là.

Nous adressons, je pense, un plaidoyer raisonnable, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi qu'au gouvernement. En toute justice je dois dire qu'on a répondu à certaines de nos demandes mais non à d'autres. Nous soutenons que le ministre a essayé d'améliorer un peu la mesure législative afin que le supplément de la pension de vieillesse ne mette pas le citoyen dans l'embarras et ne le place pas dans une position qui l'oblige à ramper. S'il reçoit un sou de plus que le montant auquel il a droit, il ne devrait pas se sentir menacé de se voir étreint par quelque appareil effrayant comme les instruments de torture du Moyen-Âge.

Nous avons simplement tenté d'apporter quelque élément de bon sens. Nous avons essayé, je pense, de donner l'impression que le Canada a suffisamment d'importance aujourd'hui pour pouvoir, dans le cas de quelque citoyen qui aurait trouvé un moyen quelconque d'obtenir quelques dollars de plus, s'assurer qu'il y a droit. Faire ressortir toute la portée et toute l'intention de cette mesure c'est, je l'ai dit plus tôt dans le débat, comme si on se servait de bombes nucléaires pour écraser des moustiques.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social réussissait bien jusqu'à ce soir, mais lorsqu'il a fait ce virulent discours dirigé à la fois contre l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique il faisait à mon avis valoir son aptitude à une haute responsabilité. Dieu seul sait à quelle destinée il se sentait appelé.

**Une voix:** Il n'y parviendra pas.

**M. McCleave:** Il n'y parviendra pas ce soir ni demain, comme on vient de le remarquer amicalement. Pourtant, nous avons vu au premier plan le ministre des Travaux publics (M. McIlraith), le ministre des Transports (M. Pickersgill), le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) et d'autres ministres, présents lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est senti inspiré; ils ont fait la sourde oreille aux sons harmonieux de la lyre de cet orphée désorienté.

Le Chambre a tenu un débat prolongé pour accorder ce supplément de pension. Nous

avons tranché la question principale à savoir si on devrait ou non imposer une évaluation des ressources. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a sans aucun doute proposé son amendement à la Chambre. Pour ma part, je voterai en faveur de sa proposition car je partage ce qui a été dit tout au long de ce débat. Il est superflu de faire des discours partisans. Si j'en fais un, ce que j'avoue, c'est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'a provoqué au point de me forcer à intervenir. Autrement, je serais resté coi. C'est une courtoisie que nous nous devons mutuellement, nous, citoyens de la Nouvelle-Écosse. Sitôt cette question tranchée, adoptons cette mesure et faisons notre possible pour aider les vieillards pensionnés. (*Applaudissements*)

Je n'ignore pas que cet amendement sera rejeté et que le projet de loi sera adopté avec l'amendement proposé. Mais cette mesure législative reviendra hanter tous les parlementaires. Il y a des gens, au Canada, qui se demandent ce que nous faisons depuis deux jours. Lorsqu'il s'agira de recevoir les allocations auxquelles ils ont droit, lorsqu'ils se rendront compte par où il leur faudra passer pour les recevoir, lorsqu'ils se rendront compte que, les formules remplies, on va les houspiller pour leur dire qu'ils n'ont pas droit à ceci ou à cela, quand ils seront tourmentés par la police, leur colère éclatera contre le Parlement, mais ce sera une colère justifiée.

• (10.40 p.m.)

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, le député de Medicine Hat (M. Olson) est tout à fait capable de participer d'une façon éloquente et positive aux débats de la Chambre lorsqu'il est question d'un sujet qui lui est familier; c'est ce qu'il a fait cet après-midi, au cours du débat sur le bill concernant le transport. Néanmoins, le député se laisse aller de temps à autre à un argument restreint sur la procédure en vue de justifier ce qui est injustifiable. En pareilles occasions, plus il parle, moins il est éloquent et moins il est logique. (*Applaudissement*)

Étant donné qu'il a soulevé cet argument de procédure à courte vue au sujet de l'amendement proposé précédemment par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il y a lieu de s'arrêter un moment ou deux pour traiter de la question. Nul doute que le député confondait l'amendement à l'étude avec l'amendement présenté à l'étape